

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 16 mars 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Nedde, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 9 mars 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	20	8	28	28	1

Pour	Contre	Abstention
28	0	0

Membres présents : BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHAMPAUD Marc, ECHASSERIAU Vincent, GLANGEAU Delphine, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative : LECOMTE Jean-Luc

Membres ayant donné pouvoir : ANOMAN Matthieu à THEYS Michel, BODIN Pascal à BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel à PAQUET Laurent, COLIN Juliana à SUDRON Frédéric, GASCHET Gérald à MARQUES Evelyne, GORA Richard à PLAZANET Mélanie, LEVET Elise à BRUN Patrick, LOURADOUR Patricia à CHABANAT Christine.

Membres excusés : BOUR Coline, COUPET Georges.

Secrétaire de séance : LEBLANC Christian

## INSTITUTION

### Délibération n° 12-2023 : Approbation du rapport annuel de la SPL

Monsieur POURCHET, Vice Président, présente le rapport annuel de la SPL Limousin, joint à la note de synthèse. Il précise que conformément à l'article L.3131-5 du Code général des collectivités territoriales et aux dispositions de mise en œuvre du contrôle analogue spécifiées dans le règlement intérieur de la Société, la SPL doit rendre des comptes aux collectivités ou groupements actionnaires notamment au travers de la communication par le représentant au Conseil d'administration de la SPL, d'un rapport annuel d'activités.

Vu l'article 104 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République ;  
Vu les lois n° 2010-559 du 28 mai 2010 et n° 2019-463 du 17 mai 2019 ;  
Vu les articles L.1111-4, L.1111-10, L.1531-1, L.3121-23 et L.3131-5 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu les dispositions du Code de commerce applicables aux sociétés anonymes ;  
Vu les délibérations du Conseil communautaire des Portes de Vassivière n°97-2020 du 10/12/2020 et n° 72-2021 du 01/07/2021 relatives à la constitution de la SPL dédiée au tourisme et à la mise en œuvre des modalités de contrôle analogue de la SPL Terres de Limousin ;  
Vu les statuts constitutifs de la Société publique locale Terres de Limousin en date du 29 avril 2021 et le règlement intérieur de la Société ;

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- De prendre acte du rapport annuel d'activités 2022 de la SPL Terres de Limousin

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.  
A Eymoutiers, le 29 mars 2023

La Présidente,  
Mélanie PLAZANET

Acte rendu exécutoire le : 17 AVR. 2023  
Publié le : 17 AVR. 2023

**Communauté de Communes  
des Portes de Vassivière**  
5, rue de la Liberté  
87120 EYMOUTIERS